



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 10 septembre 2026

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

1/ Composition des groupes pour la Saison 2026/2027

Au vu de l'instabilité des engagements en U18 D3, il est décidé de reporter la journée du 20/09/2026, le championnat débutera le 04/10/2026.

Validation des groupes U15 de la dernière division.

SENIORS D3 Groupe E : suite au changement de groupe d'AVON, demande de changement de groupe de LESIGNY, le Comité valide le changement de groupe.

SENIORS D3 Groupe D : suite au changement de groupe de LESIGNY. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de FONTENAY TRESIGNY accède à cette poule.

U15 D1 : demande de CRECY FC de descendre en dernière division. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), cette place sera proposée au premier non accédant.

VETERANS D2 Groupe B : retrait de l'équipe de FONTENAY TRESIGNY. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de VAIRES accède à cette poule.

VETERANS D3 Groupe A : suite à l'accession de VAIRES en D2. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de LE PIN accède à cette poule.

VETERANS D3 Groupe C : retrait de l'équipe de MORET VENEUX. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de OLYMPIQUE DU LOING accède à cette poule.

2/ Ententes

BOISSISE/PAYS BIERES

Club support : BOISSISE

Catégorie en entente : U16 D3 équipe 21

PAYS BIERES/ BOISSISE

Club support : PAYS BIERES

Catégorie en entente : U16 D3 équipe 22

PAYS BIERES/ BOISSISE

Club support : PAYS BIERES

Catégorie en entente : U14 D2

BOISSISE/PAYS BIERES

Club support : BOISSISE

Catégorie en entente : U14 D4

ST GERMAIN LAVAL /MAROLLES

Club support : ST GERMAIN

Catégorie en entente : U14 D4

MAROLLES/ST GERMAIN LAVAL

Club support : MAROLLES

Catégorie en entente : VETERANS D4

DAMMARTIN/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U15F

DAMMARTIN/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U18F

3/ Validation des règlements

Annexe 5 du RSG

Règlement des Championnats

4/ U18 D1 – Conséquences de la validation de la proposition de conciliation du CNOSF

Le Comité précise que Mme Nathalie LECLERCQ n'ayant pas pris part aux délibérations, n'a participé ni aux échanges ni à la décision relative au présent dossier,

Considérant la décision rendue dans le cadre du contentieux relatif à la rencontre U18 D2 – Poule B opposant l'USM Villeparisis à Champs FFC,

Considérant la proposition de conciliation formulée par la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) dans le cadre de ce litige ;

Considérant que la Ligue de Paris Île-de-France de Football a validé la proposition de conciliation du CNOSF et qu'il appartient dès lors au District de Seine-et-Marne de tirer les conséquences sportives et administratives de cette décision ;

Considérant que cette décision a pour conséquence l'intégration de l'équipe U18 de l'USM Villeparisis dans la compétition correspondant à ses droits sportifs pour la saison 2026/2027 ;

Considérant que la composition des groupes du championnat U18 D1 pour la saison 2026/2027 a été arrêtée antérieurement à la validation de cette conciliation et que l'UMS Pontault-Combault a, dans ce cadre, été intégrée au groupe U18 D1 ;

Considérant qu'afin de tirer pleinement les conséquences de la décision de la Ligue de Paris Île-de-France et d'assurer son exécution, il convient d'intégrer l'USM Villeparisis au sein du championnat U18 D1 pour la saison 2026/2027 ;

Considérant que cette intégration intervient alors que les groupes ont déjà été constitués et que l'UMS Pontault-Combault y a été intégrée ;

Considérant qu'au regard de la date de validation de la conciliation, de la constitution déjà arrêtée des groupes et des calendriers de la saison 2026/2027, il convient, afin d'assurer l'exécution de cette décision sans remettre en cause l'ensemble de l'organisation sportive déjà arrêtée, de maintenir exceptionnellement l'UMS Pontault-Combault au sein du championnat U18 D1 ;

Considérant que cette situation conduit à porter, à titre exceptionnel, le nombre d'équipes composant le championnat U18 D1 de douze à treize équipes pour la seule saison 2026/2027 ;

Considérant que cette composition à treize équipes constitue une mesure exceptionnelle, directement liée à l'exécution de la décision résultant de la conciliation CNOSF et ne saurait constituer une modification pérenne de la structure du championnat ;

Considérant qu'à compter de la saison 2027/2028, le championnat U18 D1 sera de nouveau composé de douze équipes, conformément à la structure habituelle du championnat ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adapter l'Annexe 5 relative à la structure des championnats afin d'y faire figurer cette disposition exceptionnelle applicable à la seule saison 2026/2027 ;

Par ces motifs,

Le Comité Directeur,

Prend acte de la validation par la Ligue de Paris Île-de-France de la proposition de conciliation formulée par le CNOSF dans le cadre du litige relatif à la rencontre U18 D2 – Poule B opposant l'USM Villeparisis à Champs FFC,

Décide de tirer les conséquences de cette décision sur l'organisation du championnat U18 D1 pour la saison 2026/2027 ;

Décide d'intégrer l'équipe U18 de l'USM Villeparisis au sein du championnat U18 D1 pour la saison 2026/2027 ;

Décide de maintenir exceptionnellement l'UMS Pontault-Combault au sein du championnat U18 D1 ;

Décide, en conséquence, de porter exceptionnellement la composition du championnat U18 D1 à treize équipes pour la seule saison 2026/2027 ;

Précise que cette disposition est strictement exceptionnelle et limitée à la saison 2026/2027 ;

Décide que le championnat U18 D1 sera ramené à douze équipes à compter de la saison 2027/2028 ;

Décide que l'Annexe 5 relative à la structure des championnats sera adaptée afin de tenir compte de la présente décision et de préciser le caractère exceptionnel de cette composition à treize équipes pour la seule saison 2026/2027.

5/ Calendrier Général

U15